



# RENFORCER LA DIMENSION DE GENRE DANS L'ACTION EUROPÉENNE EN FAVEUR DES FORÊTS



Nepal © Tenure Facility

Plus d'un milliard d'hommes et de femmes dépendent des ressources forestières pour leur subsistance, et les forêts fournissent des biens, des services, des emplois et des revenus à quelque 2,5 milliards de personnes à travers le monde.

Pour des raisons diverses – culturelles, sociales, économiques et institutionnelles – les femmes ont souvent moins accès aux ressources forestières et ont un contrôle moindre sur ces dernières. Ainsi, leurs possibilités économiques s'en retrouvent aussi plus limitées. Le secteur du bois, par exemple, reste majoritairement masculin. Les femmes travaillent souvent dans l'économie informelle, elles sont moins bien payées que les hommes et leurs connaissances ne sont pas suffisamment reconnues à leur juste valeur, tout comme leurs rôles. Par conséquent, leur contribution au secteur n'atteint pas son plein potentiel.

**L'aide de l'UE en faveur des forêts pourrait avoir un impact plus important – et contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement durable (ODD) – si l'égalité entre les sexes était placée au cœur des politiques forestières, du dialogue politique et des programmes dans ce domaine.**

Ces Quick Tips contribuent aux efforts visant à intégrer la dimension de genre dans toutes les actions en faveur des forêts soutenues par l'UE et à accroître leur impact grâce à une série de conseils pratiques.



Les femmes des communautés forestières tirent la moitié de leurs revenus des forêts, tandis que les hommes n'en tirent qu'un tiers Source : [FAO, 2014](#)



# L'IMPORTANCE DE LA DIMENSION DE GENRE POUR LES FORÊTS

## *Les femmes et les hommes jouent des rôles différents dans le secteur forestier*

- Les femmes et les hommes jouent des rôles différents dans les chaînes de valeur forestières et agroforestières, ainsi que dans l'utilisation, la gestion et la protection des forêts. Leurs opportunités et leurs besoins sont par conséquent différents.
- Si les hommes sont surtout actifs dans la récolte de produits forestiers à des fins commerciales (le bois par exemple), les femmes récoltent généralement des produits forestiers pour assurer leur subsistance ou celle de leur famille (nourriture, médicaments, bois de chauffage, fourrage) ou pour améliorer la fertilité des sols. Les hommes comme les femmes pratiquent le commerce des produits forestiers.
- Les facteurs qui déterminent la répartition des tâches entre les deux sexes sont l'utilisation de technologies exigeant une certaine force physique (machettes, haches, scies) – souvent considérées dans de nombreuses cultures comme une chasse gardée masculine – et la distance par rapport à la forêt. Les zones forestières reculées sont jugées dangereuses pour les femmes.
- La répartition des tâches et des responsabilités varie selon les communautés, les pays et les régions, et peut évoluer au fil du temps. L'idée communément admise selon laquelle les femmes assurent majoritairement la collecte des produits forestiers ne se révèle exacte qu'en Afrique. En Amérique latine, la part de revenus issus des produits forestiers non transformés tirée par les hommes est supérieure à celle des femmes, tandis qu'elle est à peu près égale en Asie.
- Les différences entre les tâches et les rôles des femmes et des hommes dans les activités liées à la forêt font que leurs besoins en matière de soutien, de formation, de connaissances, de technologies et d'opportunités sont également différents. Il convient absolument d'en tenir compte pour réussir l'intégration de la dimension de genre.

## *Le rôle des femmes est souvent moins visible et moins formalisé*

- Les produits forestiers sont essentiels à la subsistance de nombreuses personnes, mais le rôle des femmes dans leur production ou leur collecte est souvent moins visible.
- Dans le secteur forestier, la plupart des emplois informels, précaires et/ou mal rémunérés sont occupés par des femmes.
- Au niveau mondial, sur les 850 millions de personnes qui ramassent du bois de chauffage ou produisent du charbon de bois, 83 % sont des femmes et des filles (FAO).
- Dans les pays en développement, sur les 10 millions de petites et moyennes entreprises (PME) officiellement dirigées par des femmes, 75 à 80 % n'ont pas un accès suffisant au crédit (en Afrique subsaharienne, en Asie de l'Est, au Moyen-Orient et en Amérique latine). Cette situation est due à des obstacles financiers et non financiers, tels qu'un faible niveau d'instruction/de compétences commerciales, l'absence d'expérience commerciale ou de garanties, et la façon dont les femmes entrepreneuses sont perçues.



*Les femmes représentent 83 % des 850 millions de personnes qui ramassent du bois de chauffage ou produisent du charbon de bois.*

### **LE CAS DU CAMEROUN**

Au Cameroun, la plupart des emplois stables dans le secteur forestier sont occupés par des hommes, et seulement 3 % par des femmes. Or, dans le sud du Cameroun, les femmes dominent largement (95 %) le commerce (essentiellement informel) des produits forestiers non ligneux (PFNL) et leur part dans le commerce de la viande de brousse atteint 84 % à Yaoundé, la capitale.



Dans **15** pays, les femmes n'ont pas un accès égal à la propriété



Dans **34** pays, les femmes n'ont pas les mêmes droits de succession que les hommes



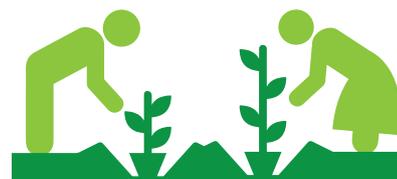
Dans **35** pays, les veuves n'ont pas les mêmes droits de succession que les veufs



Dans **90** pays, les coutumes font obstacle à l'accès des femmes à la terre

## Les femmes ont un accès plus limité à la terre

- Dans de nombreux pays, les femmes n'ont qu'un accès limité aux ressources foncières et forestières : elles n'ont souvent pas les mêmes droits ni le même contrôle sur ces ressources.
- Dans 90 pays, les coutumes font obstacle à l'accès des femmes à la terre ; dans 34 pays, les femmes et les veuves n'ont pas les mêmes droits de succession que les hommes. A l'échelle mondiale, moins de 15 % des propriétaires de terres agricoles sont des femmes.
- A eux seuls, les titres fonciers ne garantissent pas la propriété de terres. Ils ne garantissent pas non plus nécessairement l'accès des femmes aux ressources. Des mesures complémentaires sont absolument nécessaires comme le montre la réalité sur le terrain.
- Les terres sont bien plus qu'une ressource essentielle pour l'accès à d'autres moyens de subsistance. Dans plusieurs pays, la possession et la validité des titres fonciers relèvent d'une obligation légale au titre de l'Accord de partenariat volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT).



La probabilité de très bonne régénération des forêts est supérieure à **29 %** lorsque le conseil d'administration des institutions forestières est exclusivement composé de femmes.

Source: [Agarwal, 2009](#)

## Les femmes sont moins représentées dans les processus décisionnels

- Les femmes sont moins représentées au sein des groupes de gestion des ressources naturelles, faute de temps, en raison des habitudes sociales quant à la prise de parole en public, de la perception des femmes occupant des postes à responsabilités, et du manque de confiance à leur égard.
- Les structures de gestion forestière sont traditionnellement dominées par les hommes, tant au niveau national que régional et local.
- L'implication des hommes et des femmes dans la prise de décisions en matière forestière a un impact positif sur toute une série d'aspects en lien avec la gestion forestière. Quelques exemples :
  - ▶ **Efficacité de la gouvernance** La répression des activités illicites et la capacité des groupes communautaires à gérer les conflits s'améliorent lorsque les femmes sont associées à la gouvernance et à la gestion.
  - ▶ **Couverture forestière** Une étude menée en Asie du Sud a montré une probabilité de couverture forestière moyenne ou épaisse - plutôt que mince ou fragmentée - supérieure de 75 % dans les organisations forestières communautaires comptant plus de femmes parmi leurs membres.
  - ▶ **Régénération** La probabilité de très bonne régénération forestière est supérieure à 29 % dans les forêts communautaires gérées par des femmes.

# LA DIMENSION DE GENRE DANS LA POLITIQUE EUROPÉENNE EN FAVEUR DES FORETS

Le terme « genre » évoque *les rôles qui sont déterminés socialement, les comportements et les activités qu'une société donnée considère comme appropriés pour les hommes et les femmes*. Le genre détermine donc les attentes concernant :

- les tâches respectives des hommes et des femmes dans la sylviculture et l'agriculture ;
- l'accès des hommes et des femmes aux ressources forestières et foncières et le contrôle sur celles-ci en vue de mener à bien leurs tâches respectives ;
- le contrôle des bénéfices de la production forestière et agricole.



## Le plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes

Le troisième plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes 2021-2025 est un cadre visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et l'émancipation des femmes et des filles dans les relations extérieures de l'UE avec les pays tiers et les pays partenaires, ainsi que dans les instances et les agendas internationaux. Conformément au Consensus européen sur le développement, l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes et des filles sont à la fois des priorités à part entière et des objectifs transversaux, essentiels à la réalisation des ODD.

La « transition verte » est un nouveau domaine d'engagement thématique pour l'égalité des sexes. Le document de travail conjoint des services de la Commission présente une série d'objectifs et d'indicateurs permettant d'assurer le suivi des avancées dans la mise en œuvre du troisième plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes et de mesurer ses résultats aux niveaux national, régional et international. Le document de travail des services de la Commission recommande au personnel des institutions de l'UE d'inclure un objectif spécifique « égalité des sexes » dans leur programmation et leurs documents d'action.

## L'égalité des sexes dans les Partenariats Forêt

Lors de la signature des cinq premiers Partenariats Forêt entre l'UE et les pays partenaires, à l'occasion de la 27<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a fait part de l'ambition de créer jusqu'à 50 % d'emplois pour les femmes. Les Partenariats Forêt constituent un nouvel engagement politique à long terme entre l'Union européenne et les pays partenaires en vue de protéger et restaurer les forêts du monde et garantir leur utilisation et leur exploitation durables, grâce à une approche globale, holistique et intégrée qui soutient un développement inclusif dans tous les pays.

Pour réaliser cet objectif de « 50 % de nouveaux emplois pour les femmes », les mesures suivantes sont recommandées :

- Le dialogue politique entre l'UE et les pays partenaires devrait intégrer l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes et des filles dans le développement du Partenariat Forêt. Les feuilles de route pour la mise en œuvre du Partenariat Forêt doivent inclure une stratégie d'égalité entre les sexes fondée sur une analyse sexospécifique du secteur forestier (et sur les analyses et profils nationaux disponibles dans ce domaine).
- La parité entre les hommes et les femmes devrait être instaurée dans les groupes de travail techniques et politiques. Ces groupes doivent par ailleurs pouvoir se prévaloir d'une expertise dans le domaine de l'égalité des sexes, assurée par une représentation importante des femmes.

## Forest Law Enforcement, Governance and Trade (FLEGT) et la dimension du genre

FLEGT vise à réduire l'exploitation illégale des forêts en renforçant la gestion durable des forêts, en améliorant la gouvernance et en promouvant le commerce du bois produit légalement. FLEGT peut améliorer les opportunités de participation et d'émancipation des femmes si une dimension sexospécifique est intégrée dans l'analyse de la légalité de la production et du commerce du bois. La Côte d'Ivoire offre un bon exemple d'intégration de la dimension de genre dans un accord de partenariat volontaire FLEGT.

### LE CAS DE LA CÔTE D'IVOIRE

En Côte d'Ivoire, le gouvernement national et l'UE ont intégré dans l'APV un nouvel indicateur de genre dans la définition légale du bois et des produits dérivés. Cet indicateur attire l'attention sur la nécessité de créer des conditions adéquates pour les femmes, en particulier les femmes enceintes, qui travaillent dans le secteur forestier.

Dans l'ensemble, la dimension du genre est de plus en plus prise en compte dans le secteur forestier ivoirien. En 2022, une unité spécialisée dans les questions de genre a été créée au sein du ministère des eaux et forêts, et les fonctionnaires sont formés à la mise en œuvre d'une approche sensible au genre. Une stratégie sur l'intégration de la dimension de genre dans la gouvernance forestière est par ailleurs en cours d'élaboration. Des projets commencent à enregistrer des résultats prometteurs, comme en témoigne le renforcement des capacités des associations de femmes rurales à adopter des pratiques agroforestières durables. Ces projets ont également mené des activités de sensibilisation sur l'égalité des droits en faveur des femmes et leur accès égal à la terre et aux ressources forestières.



## CONSEILS POUR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LES ACTIONS EN FAVEUR DES FORÊTS

Il existe plusieurs moyens d'intégrer la dimension de genre dans les actions en faveur des forêts financées par l'UE. L'intégration de la dimension de genre nécessite en premier lieu de l'expertise, du temps et un budget :

**Expertise** : tout au long du projet et, au niveau institutionnel, aux postes clés ;

**Temps** : la phase d'analyse nécessite du temps. Il faut aussi du temps pour que les gens s'investissent dans cette tâche et du temps pour que les choses changent ;

**Budget** : en l'absence de financement pour les activités d'intégration de la dimension de genre, les perspectives de changement resteront limitées, pour les femmes et les hommes.

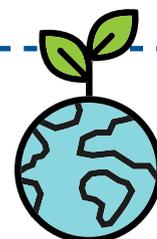


### *L'égalité des sexes au cœur du dialogue politique*

- ✓ Promouvoir l'égalité des sexes dans les politiques soutenues par l'UE, dans tous les secteurs et dans le cadre des dialogues avec les gouvernements ;
- ✓ Les politiques et les programmes dans le secteur forestier doivent inclure dans leurs priorités l'égalité des droits et l'égalité d'accès des hommes et des femmes à la terre et aux ressources forestières ainsi que l'égalité d'accès à l'investissement, au renforcement des capacités, au crédit, aux informations sur les possibilités de financement, les marchés et les opportunités économiques ;
- ✓ Promouvoir l'accès des femmes, en toute sécurité, au bois de chauffage, l'utilisation de technologies et d'équipements plus sains et plus économes en énergie (comme les fourneaux améliorés) et un meilleur accès aux sources d'énergie alternatives (énergie et électricité solaires par exemple) ;
- ✓ La transformation axée sur l'égalité des sexes passe par un changement durable des normes, ce qui nécessite la participation des hommes comme des femmes. Cet objectif nécessite la création de plateformes – tant au niveau local qu'à des niveaux de pouvoir supérieurs – permettant aux femmes et aux hommes d'interagir, d'échanger et de collaborer.

### LA PROBLÉMATIQUE DU GENRE CONCERNE AUSSI BIEN LES HOMMES QUE LES FEMMES

On croit souvent à tort que la problématique du genre ne concerne que les femmes ou la condition féminine. Cette confusion conduit de nombreux hommes à s'en désintéresser, alors qu'ils sont aussi d'importants acteurs de la promotion de l'égalité des sexes.





Peru © CIFOR/Kristell Hergoualc'h

## Analyse et données sensibles au genre

- ✓ Analyser et comprendre les rôles, l'expérience, les connaissances et les besoins différents des femmes, des filles, des hommes et des garçons en ce qui concerne les forêts et les chaînes de valeur liées aux forêts.
- ✓ Inclure une analyse de la chaîne de valeur sensible au genre : analyse du marché, cartographie des acteurs (f/h) et de leurs opportunités et contraintes spécifiques, analyse du coût-bénéfice pour chaque maillon de la chaîne de valeur, élaboration d'une vision et d'une stratégie de mise à niveau qui identifie comment exploiter les opportunités, s'attaquer aux contraintes, y compris les goulets d'étranglement systémiques et viser un impact fort pour les deux sexes (emplois/revenus). La méthodologie et les capacités de l'Analyse de la chaîne de valeur pour le développement (VCA4D) peuvent être utiles à cet égard ;
- ✓ Produire et utiliser des données ventilées selon le genre pour le secteur forestier et la conception de projets, et veiller à ce que les données relatives au travail (rémunéré et non rémunéré) des femmes et des hommes dans le secteur forestier soient prises en compte dans les statistiques nationales, les programmes et les APV ;
- ✓ Les indicateurs de succès des interventions sexo-transformatrices doivent inclure à la fois des indicateurs économiques (bénéfices, revenus, nombre de participantes et de participants à une chaîne de valeur) et des indicateurs socioculturels (perception par les hommes et les femmes des changements et des rôles, acceptabilité sociale).

## Mise en œuvre de projets sensibles au genre

- ✓ Veiller à ce que les appels à propositions reflètent l'engagement en faveur de l'égalité des sexes, avec par ex. l'obligation d'élaborer un plan d'action axé sur le genre ;
- ✓ Veiller à ce que les partenaires de mise en œuvre disposent d'une expertise liée au genre et d'un budget pour mettre en œuvre des actions axées sur le genre et assurer un suivi et des recherches dans ce domaine ;
- ✓ Le cadre de résultats du projet comprend des objectifs en matière d'égalité des sexes et des indicateurs ventilés selon le genre ;
- ✓ Assurer une représentation paritaire et une expertise en matière de genre à tous les niveaux hiérarchiques (des fonctions junior aux fonctions senior/à la direction) ;
- ✓ Confier la responsabilité des résultats d'égalité des sexes aux cadres supérieurs afin d'assurer le suivi des projets et la redevabilité.



### LE CAS DE L'UGANDA

Un « [manuel d'intégration de la dimension de genre](#) » a été élaboré par SWAGEN et le programme FAO-FLEGT soutenu par l'UE, qui vise à « renforcer la participation des femmes à la gouvernance forestière et à garantir un accès équitable aux ressources forestières et aux avantages qui en sont issus. »

« La gouvernance forestière sensible au genre met délibérément l'accent sur les diverses façons dont le genre influence la perception et l'utilisation des ressources forestières, la relation avec les forêts et la connaissance de celles-ci, ainsi que la sécurité foncière des ressources forestières », explique Irene Kambedha, agent forestier supérieur et responsable du Point focal pour les questions de genre au ministère ougandais de l'eau et de l'environnement. « Comprendre ces aspects ouvre la voie à la participation des femmes à la prise de décision, à la gestion des ressources et au partage des bénéfices. Les femmes et les enfants sont les plus susceptibles de ressentir les effets de la dégradation des forêts et du changement climatique. Ce manuel d'intégration de la dimension de genre sera important pour atténuer ces effets ».

## Les femmes dans les organes de décision

- ✓ Soutenir la participation des femmes dans les organes de décision du secteur forestier afin d'atteindre la parité hommes-femmes dans les associations forestières et les groupes d'utilisateurs de la forêt, et permettre aux femmes de participer pleinement aux processus de prise de décision, par exemple par le biais de l'enseignement, de la formation et du soutien à la création de revenus ;
- ✓ Soutenir les interventions visant à modifier la perception, par les hommes et les femmes, des femmes occupant des postes à responsabilités ;
- ✓ Veiller à ce que les femmes disposent de compétences et de capacités suffisantes pour participer à l'élaboration des politiques et s'engager dans le commerce des produits et services forestiers.



### REFERENCES

Agarwal, Bina. 2009. *Gender and forest conservation: The impact of women's participation in community forest governance*. Ecological Economics 68 (11):2785-2799. doi.

FAO, 2014. *Women in forestry: challenges and opportunities*. 11pp.

FAO. 2014. *State of the world's forests; enhancing the socio-economic benefits from forests*. Edited by E Rametsteiner and A Whiteman. Rome, Italy. FAO.

FAO-EU FLEGT Programme, 2021. *Women in the forefront of sustainable forest management: case studies from Honduras, Viet Nam and Côte d'Ivoire*.

Del Gatto, F. and Marshall, E. 2021. *Women's participation in wood-based value chains in voluntary partnership agreement countries: Constraints and opportunities for women in wood-based value chains in forestry cooperatives in Honduras – The experience of the FAO-EU FLEGT Programme*. Rome, FAO.

International Finance Corporation, 2011. *Strengthening Access to Finance for Women-Owned SMEs in Developing Countries*. Washington, DC: International Finance Corporation.

Ingram, V. et al, 2014. *Gender and tree, agroforestry and forest value chains*. (LEI, CIFOR & Biodiversity International).

MacGregor, Sherilyn. 2017. *Routledge Handbook of Gender and Environment*, Routledge international handbooks. Abingdon, Oxon; New York, NY: Routledge.

Thi Bich, N., Murray, J., Hewitt, D. and Bourlion, N. 2021. *Women's participation in wood-based value chains in voluntary partnership agreement countries: a case study from La Xuyen wood village in Nam Dinh province, Viet Nam – The experience of the FAO-EU FLEGT Programme*. Rome, FAO.

*Fair and Sustainable Consulting, 2023*. Personal communication by Emma Feenstra on gender equality and women's empowerment.

